Environnement et développement durable: sommet mondial, Johannesbourg 2002, 10 ans après Rio

2001/2142(COS) - 06/02/2001 - Document de base non législatif

OBJECTIF : la présente communication vise à mettre sur pied un processus préparatoire coordonné au niveau communautaire en vue du sommet mondial sur le développement durable de 2002. CONTENU : le Sommet de la Terre, qui s'est tenu à Rio de Janeiro en 1992, a fait naître des attentes considérables. La communauté internationale y a défini une stratégie ambitieuse et globale visant à relever les défis liés à l'environnement et au développement, par la mise en place d'un partenariat mondial au service du développement durable. Certains progrès ont été réalisés, mais les attentes n'ont pas été comblées. Dix ans après Rio, le sommet mondial sur le développement durable qui se tiendra en 2002 sera l'occasion de relancer la dynamique de Rio et de définir un nouvel engagement politique pour tous les pays, en vue d'atteindre un développement durable. Pour que la contribution de la Communauté au sommet de 2002 porte ses fruits, la présente communication vise à mettre sur pied un processus préparatoire en : - proposant des objectifs stratégiques pour l'Union européenne et des questions clés pour le sommet; - soulignant les synergies qui existent avec des processus connexes, notamment avec la stratégie de développement durable de l'Union européenne, le prochain programme d'action pour l'environnement, le processus d'intégration lancé à Cardiff et d'autres stratégies sectorielles connexes (énergie et transport par exemple); - précisant les mesures préparatoires à prendre en vue du sommet. À partir d'une évaluation des progrès réalisés depuis Rio, la communication propose quatre objectifs stratégiques que l'Union européenne devrait s'efforcer d'atteindre dans le cadre du sommet: - une plus grande équité à l'échelon mondial et un partenariat efficace pour le développement durable; - une meilleure intégration et une meilleure cohérence au niveau international; - la définition d'objectifs en matière d'environnement et de développement, afin de revitaliser l'engagement politique; - l'adoption de mesures plus efficaces à l'échelon national et un contrôle international. Le sommet de 2002 devrait avoir un ordre du jour ciblé et tourné vers l'avenir. C'est pourquoi il ne serait pas opportun de renégocier les résultats du Sommet de Rio. La présente communication propose donc quatre grands thèmes étroitement liés: - protéger les ressources naturelles sur lesquelles se fonde le développement économique : il s'agit de mettre l'accent sur l'éco-efficacité et sur la possibilité de fixer un objectif dans ce domaine, ainsi qu'un objectif mesurable pour le renversement, d'ici 2015, de la tendance à la baisse qui frappe les ressources naturelles. La priorité doit être accordée aux questions qui concernent les ressources naturelles étroitement liées au développement économique (eau douce, énergie et sol). - intégrer l'environnement et éradiquer la pauvreté : le sommet devrait permettre d'améliorer la compréhension des liens unissant pauvreté et dégradation de l'environnement. Enoutre, il devrait promouvoir une plus grande intégration et une plus grande cohérence dans le cadre de la planification du développement global et des efforts de lutte contre la pauvreté déployés par les organismes de financement internationaux; - rendre la globalisation durable : la croissance du commerce international et des flux d'investissements doit devenir de manière constante un facteur plus positif sur la voie du développement durable. Il faut également bâtir des partenariats avec les entreprises et l'industrie; - améliorer la gouvernance et la participation tant au niveau international que national : à l'échelon international, la question est de savoir si la situation institutionnelle actuelle peut permettre de relever les nouveaux défis de la mondialisation économique et du développement durable. Au niveau national, le sommet de 2002 devrait souligner l'importance de principes tels que la démocratie, la bonne gestion des affaires publiques, l'accès à l'information et à la justice et la participation du citoyen. L'Union européenne devrait afficher une certaine souplesse pour établir un ordre du jour équilibré qui puisse être approuvé par les pays en développement. La discussion sur les positions fondamentales de l'Union européenne ne doit pas être verrouillée de prime abord, mais doit se mettre en place progressivement, en tenant également compte des objectifs qui seront définis dans le cadre communautaire. Il est proposé de créer un groupe de pilotage en vue de soutenir les travaux préparatoires

des parties prenantes au niveau européen, et d'organiser une importante rencontre ouverte au public sur le thème de l'évaluation de la mise en oeuvre des accords de Rio à ce jour. Il convient également de promouvoir davantage le rôle joué par les ONG en faveur du développement durable.